

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne A - Mérignac centre - Avenue du Truc (dit VRD 301) - Marché n°12155 U - Autorisation de signature d'un avenant n°1.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux du Tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a passé un marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains – ligne A– Mérignac centre – Avenue du Truc (dit VRD 301), par la voie d'une procédure négociée après publicité et mise en concurrence, soumise notamment aux dispositions des articles 165 et 166 du code des marchés publics.

Ce marché, d'une durée de 31 mois, a été notifié le 11 mai 2012 sous le numéro de marché 12155U au groupement d'entreprises EIFFAGE Travaux Publics Sud Ouest (mandataire) / FORCLUM Centre Loire / FORCLUM Aquitaine Limousin pour un montant de 7 634 480,59 € HT.

Il concerne l'ensemble des travaux de voirie et d'aménagement de surface, ainsi que certains aménagements urbains, sur une portion de la ligne A de 1850 mètres environ.

Les travaux s'étendent de la Place Charles de Gaulle jusqu'au carrefour de l'avenue des frères Robinson avec l'avenue du Truc, en passant par l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au droit de la résidence Pont de Madame, de l'école maternelle Pont de Madame, puis le long de la rue Utrillo, pour déboucher sur la rue André Ouley, puis sur l'avenue des frères Robinson.

Outre l'aménagement de façade à façade de certaines de ces voies et les travaux proprement liés au tramway, le marché comprend la réalisation d'un Parc Relais situé à l'extérieur de la zone décrite précédemment (avenue de Magudas).

### Objet de l'avenant n°1 :

L'objet du présent avenant n°1 au marché 12155U serait de prendre acte des modifications suivantes qui s'ajoutent aux obligations contractuelles du titulaire du marché VRD 301 :

- la mutualisation des installations de chantier ;
- la modification réseaux assainissement ;
- l'ajout d'une détection magnétique ;
- l'ajout de massifs LAC.

### Concernant la mutualisation des installations de chantier :

L'entreprise EIFFAGE étant le mandataire des deux marchés de travaux de voirie et d'aménagements urbains de la ligne A de Mérignac centre à Magudas VRD301 et VRD302, il lui est demandé de mutualiser les installations de chantier des deux marchés afin de minimiser les coûts.

Impact sur le coût estimatif des travaux : - 15 727,00 € HT.

### Concernant la modification réseaux assainissement :

Dans le cadre des études dites EXE menées par le titulaire, et considérant les ajustements de nivellement, et l'encombrement des réseaux existants, il est nécessaire d'adapter les ouvrages. Le système d'évacuation des caniveaux de voie est adapté pour ces besoins nouveaux : utilisation de regards "Ø 800".

Impact sur le coût estimatif des travaux : + 72 671,90 € HT.

### Concernant l'ajout d'une détection magnétique sur les boucles du Tramway :

Afin de fluidifier la circulation dans les carrefours traversés par le Tramway, il serait nécessaire d'ajouter une détection magnétique sur les boucles de courte distance et d'acquiescement. Ces travaux consistent en la modification des boucles prévues sous les voies ferrées.

Impact sur le coût estimatif des travaux : + 11 812,90 € HT.

### Concernant l'ajout de massifs LAC :

A la suite des recommandations complémentaires de l'EOQA relatives à la sécurité, les poteaux LAC situés en axe de la plateforme et proches d'un accès riverain ont été déplacés vers le fond du trottoir avec des adaptations des massifs.

Impact sur le coût estimatif des travaux : + 15 011,19 € HT.

### Incidence financière de l'avenant n°1

Compte tenu de ces évolutions, le montant total de l'avenant n°1, établi sur la base des conditions économiques du mois d'établissement du marché initial (janvier 2012) et intégrant la somme des montants de l'ensemble des travaux supplémentaires (prix nouveaux et évolution de quantités) demandés au titulaire du marché VRD 301, est de 83 768,99 € HT.

Le montant global du marché serait ainsi porté à 7 718 249,58 € HT, soit 9 231 026,48 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 1,10% par rapport au montant initial du marché.

Le financement de ces prestations serait à imputer au budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, Chapitre 23, Article 238, Programme "TCSP Phase 3" - 31P121 - Opération 31P121O008 - "extensions ABC".

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable par les Conseillers communautaires à l'immeuble Guyenne – Direction de la commande publique – 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 20,

**VU** le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

**VU** la délibération n°2012/0124 du 16 mars 2012, autorisant Monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains – ligne A– Mérignac centre – Avenue du Truc (dit VRD 301).

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°12155U notifié le 11 mai 2012, afin d'acter de modifications contractuelles en vue de la mutualisation des installations de chantier, de la modification réseaux assainissement, de l'ajout d'une détection magnétique, et de l'ajout de massifs LAC.

## DECIDE

**Article 1** : Le projet d'avenant n°1, relatif au marché n°12155U ayant pour objet le marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains – ligne A– Mérignac centre – Avenue du Truc (dit VRD 301), est approuvé.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 précité relatif au marché n°12155U ayant pour objet les marchés de travaux de voirie et d'aménagements urbains – ligne A– Mérignac centre – Avenue du Truc (dit VRD 301).

**Article 3** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, Chapitre 23, Article 238, Programme "TCSP Phase 3" - 31P121 - Opération 31P121O008 - "extensions ABC".

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 20 FÉVRIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET